



REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 16 février 2023

**Délibération n°2023-02 : Demande de subvention au titre de la DETR 2023 pour la Maison des Arts**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 16 février 2023, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le vendredi 10 février 2023, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice : 19	Présents : 13	Votants : 17
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Dominique DUMAS, Vincent PAIN, Geneviève SHATER, Alain SCHMITT, Taoues COLL, Bénédicte ALLENET, à Olivier MUSY, Eric MORISSET, Edwige BONNEFOY, Marianne PERDRIJAT, Nicolas RICHARD		
Représentés :	Guy HALGAND donne pouvoir à Alain SCHMITT, Lina LEMARIE donne pouvoir à Olivier MUSY, Hélène LEVERNIEUX donne pouvoir à Bernard GLEIZE, Marie MAERTENS donne pouvoir à Edwige BONNEFOY,		
Absents :	Alexandre SIGNORET, Fabrice NOURY		
Secrétaire :	Bénédicte ALLENET		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la liste des opérations éligibles en 2023 désignant notamment « les équipements sportifs et culturels », et considérant la priorité donnée aux travaux participants à la transition écologique,

Considérant l'intérêt, pour la Commune de Vauhallan, de moderniser les installations électriques (radiateurs et éclairage) de la Maison des arts, et de créer un espace dédié à son Comité des fêtes,

Sur présentation du rapport par M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à **l'unanimité**,

Article 1 : sollicite de l'Etat une subvention de **37 938 €** au titre de la DETR 2023 pour les travaux de modernisation des installations électriques et de restructuration de la Maison des arts,

Article 2 : adopte le plan de financement et l'échéancier ci-dessous,

Article 3 : autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à la demande et au mandatement de la subvention.

### Plan de financement prévisionnel

Travaux proposés en euros HT	Subvention sollicitée au titre de la DETR	Subvention obtenue auprès du Département (contrat Terre d'Avenir)	Autofinancement (30%)
128 546 € H.T.	37 938 €	52 044 €	38 564 €

### Échéancier prévisionnel

Réalisation de l'opération	Réalisation des dépenses
2 <sup>ème</sup> semestre 2023	2 <sup>ème</sup> semestre 2023



Bernard GLEIZE,

Maire de Vauhallan

Accusé de réception en préfecture  
091-219106358-20230216-2023\_02-DE  
Date de télétransmission : 17/02/2023  
Date de réception préfecture : 17/02/2023